

Ce document a été trouvé à Murambi (Gitarama) après le départ précipité du Gouvernement Sindikubwabo-Kambanda. Il donne des directives sur les actions de l'auto-organisation de la défense civile. Nous ne savons pas s'il est parvenu à ses destinataires, mais il semble effectivement, au cours du mois de Mai 1994, l'auto- défense aurait été restructurée dans le sens ici évoquée.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Kigali, le 24 Mai 1994

K I G A L I

Monsieur le Préfet (TOUS)

Objet : Mise en œuvre des directives
sur l'Auto-organisation de
la Défense Civile

Monsieur le Préfet,

Pour mettre en application les directives relatives à l'auto- défense civile, je vous demande de mettre à contribution tous les mécanismes nécessaires pour procéder ou faire procéder à la réalisation immédiate des actions suivantes :

- o Mise en place des Comités de Coordination de l'auto- défense civile ;
- o Etablissement des listes de tous les réservistes militaires ou gendarmes résidant dans les communes ;
- o Réunion de sensibilisation et de mobilisation des policiers et réservistes au niveau de Sous- préfectures ;
- o Identification des personnes-ressources devant former les membres des noyaux de l'auto- défense civile sur le plan politique et idéologique ;
- o Définition des critères objectifs de sélection de jeunes à former ;
- o Sélection par secteur des jeunes à former ;
- o Programmation des séances de formation (maniement des armes, tactiques de résistance contre la guérilla, formation idéologique et morale) ;
- o Recensement de toutes les armes à feu se trouvant entre les mains de la population pour une redistribution éventuelle ;

- o Définition des modalités de gestion et d'utilisation des armes distribuées ;
- o Identification des moyens matériels existants dans les quartiers pouvant être exploités collectivement pour l'auto-défense civile ;
- o Etablissement des listes des personnes ayant reçu ou devant recevoir les armes à feu en indiquant leurs noms et prénoms, leurs cellules et secteurs, leur qualité (civile ou réservistes), leurs fonctions habituelles et/ou dans le cadre de la stratégie d'auto-défense civile. Les bénéficiaires devront signer devant leurs noms après réception d'une arme à feu (à préciser le type d'armes) ;
- o Sensibilisation invitant la population à se chercher les armes blanches (arcs et flèches, lances ...) ;
- o Identification et choix et/ou instruments pour le signalement de l'ennemi, la reconnaissance entre les membres des groupes de défense civile et pour le rassemblement de ces membres ;
- o Campagne de sensibilisation ;
- o Visites régulières et fréquentes de suivi, de contrôle et d'évaluation des barrières contrôlées par les civils ;
- o Réunion de sensibilisation de la population sur l'importance des barrières et des rondes nocturnes pour l'auto-défense civile et précision des activités à mener dans ce cadre ;
- o Evaluation sommaire des autorités locales et identification de celles qui pourraient éventuellement handicaper la mise en œuvre de la stratégie d'auto-défense civile ;
- o Localisation des lieux de regroupement par cellule ou par secteur des groupes d'auto-défense civile ;
- o Recensement de tous les jeunes adultes déplacés par secteur et commune pour des entraînements aux techniques et opérations d'auto-défense afin qu'ils puissent avec les leurs retourner dans leurs biens ;
- o Etablissement des mécanismes fonctionnels et complémentaires de contact et de collaboration avec les autorités administratives et militaires pour l'auto-défense civile.

Il importe de souligner que, pour la réussite de cette opération, les réseaux d'information doivent être bien soignés, en vue d'éviter la dispersion des efforts et d'infiltration des éléments oeuvrant pour la cause de l'ennemi.

Pour ce faire il faudra s'assurer dès le départ que toutes les personnes appelées à jouer un rôle quelconque dans l'auto-défense civile luttent avec conviction pour la cause de la République et la Démocratie.

**Le Ministre de l'Intérieur et du Développement
Communal,**

MUNYAZESA Faustin

Copie Pour Information :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République